

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 596

Rubrik: Le point de vue de Martial Leiter

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER

«Illustré» du 13.5.81. Le chef du Département de justice et police du canton de Vaud, le libéral Jean-François Leuba répond à quelques questions posées par le journaliste Florian Rochat.

Six morts en cinq mois dans les prisons vaudoises dont la moitié au moins par suicide. Le Groupe Action Prison stigmatise les conditions de détention.

Question: Selon vous, comment ce phénomène des décès dans les prisons est-il ressenti dans l'opinion publique?

J.-F. Leuba: Ecoutez, j'ai un excellent ami qui se faisait du souci au sujet de ces questions, pensant que ce n'était pas très bon pour moi politiquement. Il s'en est ouvert à plusieurs personnes autour de lui. Toutes les réactions ont été

de dire: «Finalement, c'est un bon débarras, cela évite une mort lente et douloreuse à ces toxicomanes quand ils se suicident.» Je ne dis pas que c'est mon avis, car il faut créer les conditions pour éviter de tels décès. Mais je vous dirai très franchement que je suis personnellement plus inquiet de la série d'évasions que nous avons eue ces derniers temps que de ces décès dont, encore une fois, certains ont une cause naturelle. Qu'il y ait pour nous une responsabilité morale à éviter que ces gens meurent en prison, c'est certain. Mais l'éviter absolument, c'est exclu. C'est comme si vous disiez aux médecins: «Dès aujourd'hui, vous devez empêcher les gens de mourir!» Ce qui est bon pour Jean-François Leuba est bon pour les prisonniers.

